



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LOISIRS ENFANTS
REALVILLOISE (A.I.L.E.)**

Association loi 1901
Siège social : Centre de Loisirs – 383 chemin de Château Vieux
82440 REALVILLE

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LOISIRS ENFANTS REALVILLOISE (A.I.L.E.)

Association loi 1901

Siège social : Centre de Loisirs – 383 chemin de Château Vieux
82440 REALVILLE

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Intercommunale de Loisirs Enfants Réalvilloise (A.I.L.E.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 avril 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	149 948	148 853
Terrains					Résultat de l'exercice	219	1 095
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	150 168	149 948
Autres immobilisations corporelles	1 197	798	399	798	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	19 169	38 337
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	54 161	44 704
Total	1 212	798	414	813	Total	73 329	83 041
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	5 045	684	4 362	3 549	Fournisseurs	9 350	4 087
Autres créances	51 570		51 570	41 429	Dettes fiscales et sociales	12 096	13 341
Charges constatées d'avance					Autres dettes		
Trésorerie	188 597		188 597	204 626	Produits constatés d'avance		
Total	245 213	684	244 529	249 604	Total	21 446	17 428
Total	246 425	1 482	244 943	250 417	Total	244 943	250 417

AILE REALVILLOISE

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Prestations de service	193 449	172 073
Subventions d'exploitation	76 435	63 472
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions	2 748	8 219
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	19 169	19 169
Autres produits	3 426	2 738
Total	295 226	265 670
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	55 284	45 519
Aides financières		
Impôts et taxes	4 147	3 896
Salaires	179 321	169 743
Cotisations sociales	44 477	41 732
Dotations aux amortissements	399	399
Dotations aux dépréciations	388	789
Dotations aux provisions	9 457	4 983
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 404	
Total	296 878	267 061
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-1 653	-1 391
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	1 899	2 510
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 899	2 510
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 899	2 510
RESULTAT COURANT (I + II)	246	1 119
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices	27	24
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	219	1 095

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	97 803	106 010
Bénévolat	3 000	3 000
Total	100 803	109 010
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	97 803	106 010
Personnel bénévole	3 000	3 000
Total	100 803	109 010



ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui dégage un excédent de 219 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : l'Aile Réalilloise a pour but d'offrir à tous les enfants, adolescents et jeunes adultes des communes partenaires, des loisirs sains et éducatifs, dans la plus stricte neutralité politique, philosophique, religieuse ou idéologique. Elle exerce son activité notamment par les moyens suivants : organisation et gestion d'un ALSH, de deux ALAE et organisation de toutes animations permettant de remplir ses buts.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE et EVENEMENTS SUBSEQUENTS

L'exercice est marqué par une nouvelle hausse des journées enfants de l'ordre de 6% (après celle de 5% en N-1). Pour mémoire, la mise en place de la réforme CAF passant du CEJ au CTG (Participation Bonus CTG versée directement à l'association désormais et non plus aux collectivités) a été mise place en 2023 : ceci explique le fonds dédié de 57 506 € comptabilisé au 31/12/2023 et repris par 1/3 entre le 31/12/2024 et le 31/12/2026 conformément aux accords de financement passés avec les Communes de Réalville, Mirabel et Cayrac.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations : Néant

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 805,02		2 608,02	1 197,00
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	3 805,02		2 608,02	1 197,00

b) Acquisitions et désinvestissements :

Mise au rebut d'un photocopieur et de PC obsolètes et totalement amortis.



c) Tableau de variations des amortissements :

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 007,02	399,00	2 608,02	798,00
Mobilier de bureau	20%				
	Total	3 007,02	399,00	2 608,02	798,00

2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Autres prêts			
Parts sociales Crédit Mutuel	15.00		15.00
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Néant

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	5 045.17	683.60	4 361.57
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	5 045.17	683.60	4 361.57

6 Autres créances

Mutex à récupérer	109,86
MAIRIE ST VINCENT	104,00
CAF A RECEVOIR	43 416,85
MSA A RECEVOIR	1 782,42
ANCV	310,00
CPAM A RECEVOIR	0,20
UNIFORMATION A RECEVOIR	5 847,16
TOTAL AUTRES CRÉANCES	51 570,49

7. Disponibilités

Banque Principale CREDIT MUTUEL	19 497,58
Banque secondaire CREDIT MUTUEL	39,02
Livret Bleu CREDIT MUTUEL	168 105,51
Caisse	954,73
TOTAL TRÉSORERIE	188 596,84

8. Charges constatées d'avance

Néant



IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

	Début	Changement de méthode	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds propres	148 853,09		1 095,23	149 948,32	149 948,32
Résultat de l'exercice	1 095,23		-1 095,23	219,10	219,10
TOTAL	149 948,32			150 167,42	150 167,42

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF	0.00	33,33%	0.00	0.00	0.00
Total	0.00		0.00	0.00	0.00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	44 703,67	5 457,11		50 160,78
Rééquipement		4 000,00		4 000,00
Provisions pour charges	44 703,67	9 457,11		54 160,78
Immobilisations financières				
Usagers	3 042,80	388,40	2 747,60	683,60
Autres débiteurs				
Dépréciations	3 042,80	388,40	2 747,60	683,60
Total	47 746,47	9 845,51	2 747,60	54 844,38

Dotations / reprises d'exploitation	9 845,51	2 747,60
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	9 845,51	2 747,60

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 2 747,60

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total 2 747,60

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés :

	Début	Dotations	Reprises	Fin
CAF CTG (2023)	38 337,11		19 168,56	19 168,55
Total	38 337,11		19 168,56	19 168,55



5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Autres emprunts (jj/mm/aa)						
Total						

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	6 170,35
Fournisseurs factures non parvenues	3 180,00
TOTAL	9 350.35

8. Dettes fiscales et sociales

Primes à payer (PPV)	1 500,00
Provisions congés payés	1 084,55
URSSAF	5 613,09
MUTEX	1 095,47
MALAKOFF-MEDERIC	Cf.III.6
MUTUELLE	32,66
Charges sur provisions congés payés	364,20
UNIFORMATION	2 953,71
IMPOT PRODUITS FINANCIERS A PAYER	27,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	12 095,60

9. Autres dettes

Néant

10. Produits constatés d'avance

Néant



V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Aides aux temps libres		3 726,00
MSA	928,00	1 048,00
Participation familles CLSH	33 874,45	30 000,10
Participation familles CLAE REALVILLE	7 117,00	6 956,00
Participation familles CLAE MIRABEL	7 632,00	7 189,00
PSO CAF	52 244,03	49 496,36
PS MSA	3 941,13	3 331,95
CTG Bonus CAF	57 560,13	57 559,37
CAF Bonus Accessibilité	3 900,00	3 900,00
CAF Bonus Territoire Nouvelle Offre	4 329,77	3 985,21
CAF PS AEEH (Inclusion)	7 427,56	6 701,18
Autres prestations ou remboursements	14 494,96	1 905,43
Total Prestations	193 449,03	172 072,60

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Communes	76 331,00	63 456,00
Aides à l'emploi (CNASEA,)	0,00	0,00
Autres subventions	104,00	16,00
Total	76 435,00	63 472,00

3. Produits exceptionnels

Néant

4. Charges exceptionnelles

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	7	8.3	7	7.5
Emplois aidés				
Total	7	8.3	7	7.5

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	10	234	8	160



2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de personnel (animation et entretien) par les communes de REALVILLE et de MIRABEL. Les contributions volontaires en nature ont été évaluées :

- Pour les charges de personnel : sur la base des coûts de postes des personnels mises à disposition (nombre d'heures effectuées x taux horaire brut chargé)
- Pour les locaux : sur la base des coûts globaux des locaux et charges (eau électricité chauffage) proratisés aux pourcentages d'utilisation par l'association.

Les contributions volontaires en nature pour l'année 2025 s'élèvent à environ 97 803 € :

- Commune de Réalville : 40 539 €
- Commune de Mirabel : 57 264 €

Le bénévolat des Elus a été estimé à 150 heures à 20€, soit 3 000 €.

5. Engagements hors bilan

Néant